



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-SEPT JUIN à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, CHAILLOUX Marie-Laure, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe que ce conseil, initialement prévu le mercredi 25 juin 2025 a été reporté ce jour, par manque d'éléments approuvés par la Trésorerie.

Représentées : JACQUIER Hervé représenté par SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine représentée par LAURENT Martine, GAUCHER Claude représenté par CHAILLOUX Marie-Laure, BROUSSIN Patricia représentée par DESCHAMPS Céline, DELSARTE Séverine représentée par BERTRAND Isabelle.

Absents : GUÉROT Jean-Marc, COZETTE Laëtitia.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur GUÉROT Jean-Marc. Ce dernier a envoyé son courrier à la Préfecture qui a 2 mois pour accepter ou refuser la démission. Si Madame la Préfète la refuse, Monsieur GUÉROT Jean-Marc pourra à nouveau représenter sa démission que celle-ci sera obligée d'accepter.

Madame CHAILLOUX Marie-Laure demande si un nouvel adjoint doit être nommé. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Les membres du Conseil présents approuvent le procès-verbal du dernier conseil.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur HECQUET Jacky informe que le point 3 a été ajouté à l'ordre du jour suite au degré d'urgence demandé par la Société ORANGE, ainsi que le point 4, à la demande expresse de l'office notarial CAVET-JACOB.

1 - BUDGET COMMUNE - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCHAMPS Céline pour la présentation. Celle-ci remercie l'assemblée de s'être déplacée et rappelle que le CFU doit être voté avant le 30 juin.

Madame DESCHAMPS Céline rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il constitue l'arrêté des comptes.

La commune a souhaité mettre en place le CFU dès 2025 (dernière adoption possible 2026) sur l'exercice 2024. Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais 1 CFU chacun.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU du budget COMMUNE fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET COMMUNE	
Fonctionnement	
Dépenses	2 084 495,50 €
Recettes	2 226 595,07 €
Bilan exercice	142 099,57 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	372 167,45 €
Résultat de Fonctionnement	514 267,02 €
Investissement	
Dépenses	896 091,32 €
Recettes	2 344 210,83 €
Bilan exercice	1 448 119,51 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 2 035 378,34 €
Résultat d'investissement	- 587 258,83 €
TOTAL CUMULE	- 72 991,81 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame DESCHAMPS Céline procède au vote.
L'assemblée adopte le Compte Financier Unique à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

2 – BUDGET COMMUNE : Affectation des résultats

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que le Budget Primitif 2025 a été voté avec une affectation des résultats anticipée. Après lecture des résultats concordant au CFU et repris sur l'exercice 2025, il convient d'affecter ces résultats précédemment énoncés.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

3 – BUDGET EAU POTABLE - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCHAMPS Céline pour la présentation.

BUDGET EAU	
Fonctionnement	
Dépenses	28 852,32 €
Recettes	125 183,22 €
Bilan exercice	96 330,90 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	185 858,49 €
Résultat de Fonctionnement	282 189,39 €
Investissement	
Dépenses	63 874,77 €
Recettes	891 012,14 €
Bilan exercice	827 137,37 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 828 598,82 €
Résultat d'investissement	- 1 461,45 €
TOTAL CUMULE	280 727,94 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame DESCHAMPS Céline procède au vote.
L'assemblée adopte le Compte Financier Unique à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

4 – BUDGET EAU POTABLE : Affectation des résultats

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que le Budget Primitif 2025 a été voté avec une affectation des résultats anticipée. Après lecture des résultats concordant au CFU et repris sur l'exercice 2025, il convient d'affecter ces résultats précédemment énoncés.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

5 – Convention d'occupation temporaire sur le domaine public pour l'utilisation d'un pylonet de téléphonie sur le château d'eau

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence de 2 conventions tripartites régissant l'installation d'une station-relais de radiocommunication dans les emprises du réservoir d'eau potable situé au lieu-dit l'Ormeau, route des Plessis.

L'une de ces conventions a été établie en date du 22/06/2010 entre la Commune, Suez, et Orange.

L'autre a été établie le 21/06/2011 entre la Commune, Suez, et SFR puis Infracos (filiale de SFR) suite à un transfert de bail intervenu en 2015.

La société Infracos a résilié le bail d'occupation et a proposé à Orange le rachat du pylonet.

Dans un souci de maintien de la couverture mobile sur le périmètre de la Commune, Orange souhaite établir dans un premier temps, une convention d'occupation temporaire avec la commune, afin de conserver le pylone pour le maintien des équipements de téléphonie mobile sur le château d'eau.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention, afin de conserver une bonne qualité de réseau de téléphonie mobile sur la Commune.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention.

6 – Acceptation d'un leg de Madame SOCIER Gisèle à la commune sous conditions

Madame SOCIER Gisèle, décédée à Cosne-Cours-sur-Loire le 16/08/2024 a institué comme légataire universel pour partie la Commune de Beaulieu-sur-Loire (il y a également 6 autres légataires institués dans son testament).

Elle a émis une condition pour la commune : celle d'entretenir la tombe où sont inhumés ses parents, Monsieur BIDOT Léon et de Mme MORIN Estelle.

Le leg correspond en majeure partie à de l'actif et un patrimoine immobilier.

L'Office notarial SCP Emeline CAVET-JACOB, en charge du règlement de la succession demande à la commune d'accepter ou non le leg.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pour l'instant pas de précisions sur le montant mais que le leg est positif. Il affirme qu'il est dans l'intérêt de la commune d'accepter ce leg composé d'une maison sur Cosnes-Cours-Sur-Loire et d'un actif. Après un rapide calcul, ce leg pourrait s'élever à 70 000 € environ.

Madame CHAILLOUX Marie-Laure demande s'il faudra veiller à l'entretien de la tombe ou juste au fleurissement.

Il lui est répondu qu'il s'agira seulement du fleurissement et du nettoyage.

Monsieur HECQUET Jacky stipule que nous devons nous prononcer rapidement compte tenu d'un légataire pressé.

Madame BRETON Nelly s'interroge sur le laps de temps écoulé depuis le décès en Août 2024. Monsieur HECQUET informe que le notaire a dû faire des recherches.

Le leg de Madame SOCIER Gisèle est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Tour de table

- Monsieur le Maire remercie les élèves de CM2 ainsi que leur maîtresse pour le petit mot sympathique, signés de tous, qu'ils ont envoyés à la mairie.

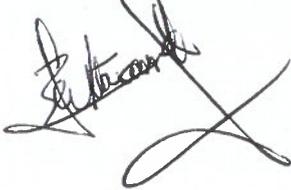
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble du Conseil Municipal est convié par l'association de la PÊCHE pour l'inauguration du lieu aménagé pour l'école de pêche pour les enfants, le 2 juillet à 18H (jour de clôture de l'école de pêche). Il incite tous les élus à s'y rendre.

- Madame BERTRAND Isabelle informe qu'un atelier, de 10 séances, sera organisé à Gien, pour la mémoire. Des informations complémentaires seront affichées.

- Monsieur SIGNORET Yannis rappelle que la commission « Maisons fleuries » doit se réunir, jeudi 3 juillet à 18H30 à la mairie, pour statuer sur les lauréats. Il invite l'ensemble du Conseil Municipal à y participer.

La séance est levée à 18H22.

La secrétaire de séance
Isabelle BERTRAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

